

## PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE

# participez à L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants (Loi d'Orientation des Transports Intérieurs du 30 décembre 1982), le Plan de Déplacements Urbains définit les principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement dans le Périmètre des Transports Urbains (PTU). Comme le prévoit la loi, ce document de référence approuvé le 30 janvier 2001 fait aujourd'hui l'objet d'une révision, sous la conduite du SMTC, avec les collectivités et tous les partenaires concernés, dans l'objectif de définir la politique des déplacements sur notre territoire pour les 15 années à venir.

**Les documents du PDU sont consultables par tous les habitants de l'agglomération.**

*Vous êtes invités à exprimer votre opinion*



### OÙ ?

**AU SIÈGE DU SMTC  
ET DANS LES MAIRIES  
DES 22 COMMUNES DU PTU**

*Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Châteaugay, Clermont-Ferrand, Cournon, Durtol, Gerzat, Le Cendre, Lempdes, Nohanent, Orcines, Pérignat-lès-Sarliève, Pont-du-Château, Romagnat, Royat, Saint-Genès-Champagnelle et Sayat.*

### QUAND ?

**DU 1<sup>ER</sup> MARS  
AU 2 AVRIL 2010**

### COMMENT ?

- sur le registre à la disposition du public au SMTC et dans chaque mairie
- lors des permanences de la Commission d'enquête au SMTC et dans chaque mairie
- par courrier à Monsieur le Président de la commission d'enquête

Enquête Publique PDU - SMTC - 2 bis, rue de l'Hermitage -  
63 063 CLERMONT-FERRAND Cedex 1